

L'absolue nécessité de courir le monde de Jean Guidon de Chambelle

Philippe MAURAN

À Jean Roques (1921-2020)

En décembre 2003, paraissait aux éditions Chandeigne un ouvrage préfacé et annoté par Dirk Van der Cruysse : *Mercenaires français de la VOC. La route des Indes hollandaises au XVII^e siècle*. Rare récit de voyage d'un Français sans grade, au service de la compagnie des Indes orientales (VOC) pendant cinq ans, entre Batavia et Malacca. Embarqué en 1645, il était de retour à Paris en pleine Fronde. Le manuscrit, anonyme, avait été découvert par François Moureau à Munich et il revint à Dirk Van der Cruysse d'identifier son auteur grâce aux archives du conseil presbytéral de Malacca, conservées à La Haye¹. Il s'agissait de Jean Guidon de Chambelle. Malheureusement, les recherches sur ce personnage, qui se prévalait de puissantes recommandations (en tout cas suffisantes pour l'exempter de tout travail lors de la traversée!), ne purent aboutir à reconstituer son environnement social et culturel, encore moins se faire une idée de sa vie. Cependant, en 2005, François Moureau présentait, à partir d'un transfert de rente conservé dans les papiers d'Hozier, une hypothèse sur l'identité de ses parents². Grâce à de nouveaux documents, il est possible aujourd'hui de transformer cette hypothèse en certitude : Jean Guidon de Chambelle était bien le fils d'Isaac Guidon, secrétaire du roi, et d'Hélène de Saint-Vertunien ; sa signature apparaît au côté de celle de son frère au bas de l'inventaire après décès des biens de sa mère, en 1658³.

-
1. François MOUREAU, « Jean Guidon de Chambelle : un Parisien à Java (1644-1651) », *Le théâtre des voyages. Une scénographie de l'Âge classique*, Paris : PUPS, 2005, p. 101-112 ; Dirk VAN DER CRUYSSSE donne les références du manuscrit, issu de la collection d'Étienne de Quatremère (Ms Bayerische Staatsbibliothek cod. Gall. 720, Munich) dans *Le noble désir de courir le monde. Voyages en Asie au XVII^e siècle*, Paris : Fayard, 2002, note de la p. 34, placée en p. 479. Pour l'identification de Jean Guidon de Chambelle : Dirk VAN DER CRUYSSSE (éd.), *Mercenaires français de la VOC. La route des Indes hollandaises au XVII^e siècle. Le récit de Jean Guidon de Chambelle (1644-1651) et autres documents*, Paris : Chandeigne, 2003, p. 40 et note p. 243 (texte original en néerlandais) où est citée la référence d'archive : La Haye, Algemeen Rijksarchief, n° d'inventaire 1665/1935 VI 5, p. 1132.
 2. François MOUREAU, art. cit., p. 103. La référence est : BnF, ms Fds d'Hozier, PO 1440, n° 32582, daté du 3 août 1635.
 3. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 460, 22 mars 1658 [non folioté].

Mais le document qui permet de retrouver beaucoup plus d'informations sur ce Jean Guidon, sieur de Chambelle, se trouvait dans les actes d'insinuation du Châtelet : son interdiction juridique par le conseil de famille, enregistrée par le lieutenant civil Isaac de Laffemas en 1639. Nous publions ce texte, en annexe de cet article. Véritable introduction au voyage de Chambelle, il permet d'en comprendre les causes et offre à son écriture la lumière originale que peut porter l'existence heurtée d'un marginal au XVII^e siècle.

Nous nous proposons de restituer la parentèle de Jean Guidon, explicitant les réseaux qu'il pouvait solliciter : la République des lettres, le consistoire de l'Église réformée de Paris, le système fisco-financier, mais aussi l'environnement international d'intermédiaires audacieux, un peu marchands d'armes, un peu diplomates, un peu banquiers, véritables acteurs des alliances franco-néerlandaise ou franco-suédoise. Nous pourrions ainsi relire le texte proposé par Van der Cruysse et en souligner les spécificités. Enfin, il sera loisible au lecteur de se plonger dans le texte de Laffemas qui répond avec une étonnante précision à bien des questions sur les motivations de Jean Guidon de Chambelle.

Aux origines

Le père de Jean Guidon était titré secrétaire du roi⁴. Issu d'une famille d'officiers seigneuriaux sur des fiefs qui s'éparpillaient de part et d'autre de la route de poste Poitiers-Bordeaux⁵, il est vraisemblable que d'anciennes solidarités, nées des guerres de religion, expliquent son élévation sociale dans le monde de la finance. Son père présumé⁶, Jacques Guidon, sieur des

4. Sur les secrétaires du roi, Nicolas SCHAPIRA, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle, Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel : Champ Vallon, 2003, p. 44-47. Du même auteur, *Maîtres et secrétaires (XVI^e-XVIII^e siècles). L'exercice du pouvoir dans la France de l'Ancien Régime*, Paris : Albin Michel, 2020.

5. Jeanne LEROY, « La poste à chevaux en Poitou au début du règne personnel de Louis XIV. Étude des documents de l'enquête de 1665 », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 5^e série, t. IV, (1990), p. 39-48 (p. 46 pour ce qui concerne Couhé et Villefagnan).

6. Une ébauche de généalogie a paru en 1998 dans *Héraldique et généalogie*, n°147, p. 119 : J. CHAUVIN-BUTHAUD, « Compléments à des usuels généalogiques. Maisondieu (Beauchet-Filleau VI, 361) ». Mais, mal référencée, elle est en plus fautive : Catherine Guidon est présentée comme une fille de Jacques Guidon (donc sœur d'Isaac), alors que son contrat de mariage avec Hélié Maisondieu (AD Vienne 4E 26/87 du 21 juin 1628) démontre qu'elle était probablement sa nièce : son père était Martin Guidon, sieur de Vilmonnay (86160 Champagné Saint-Hilaire). On relèvera la signature de Louis d'Haramberg, seigneur de Bréjeuille en 1618, parmi les témoins [A. F. LIÈVRE, *Notes sur Couhé et ses environs*, Niort 1869, p. 192].

Chaumes, était sénéchal des seigneuries de Monts et de Bréjeuille⁷ ; Gabriel Guidon, sieur de la Fenestre, oncle ou cousin de Jean Guidon et membre du conseil de famille en 1639, était procureur fiscal des châtelainies de La Millière et Cujalais⁸ ; Pierre Dupont, sieur de Vieillepanne⁹, oncle par alliance de Chambelle, lui aussi membre du conseil de famille, marchand à Poitiers, était fermier général de la seigneurie de Roche-de-Bord¹⁰. Cousin issu de germain dont le nom apparaît encore dans le conseil de famille, Gabriel Fracard¹¹, seigneur des Houillères, fief de moyenne justice, relevait du seigneur de Couhé. Une classe d'administrateurs, alliée à une noblesse peu fortunée, avait développé une expertise de gestion dans une géographie complexe de mouvances et de juridictions qui s'imbriquaient sans se superposer. Principaux pôles : la baronnie de Couhé, possédée par les Saint-Georges, seigneur de Vérac (Bréjeuille, Monts et La Millière) et les seigneurs de Château-Larcher, successeurs des Pardailhan¹² (Cujalais). Ces fiefs émiettés provenaient de la succession des Mortemer, auxquels la mère d'Isaac Guidon, Marie Taveau, semble se rattacher¹³. Gabriel de Saint-Georges, fils d'Anne de Mortemer, décédé en 1567, donna au service du roi de Navarre des cadres militaires renommés. Comme Joachim de Saint-Georges qu'un notaire de Parthenay qualifiait, lors de la prise de sa ville par les huguenots (24 novembre 1568), de « grand brûleur d'églises et tueur de prêtres¹⁴ ».

-
7. Monts, 87600 Ceaux-en-Couhé ; Bréjeuille, 79120 Rom. Le site geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-letat-major-1820-1866 a été utilisé pour la localisation des toponymes.
 8. Cujalais, 86700 Ceaux-en-Couhé ; La Millière, érigée en châtelainie en 1609, 86700 Romagne, appartenait à la juridiction de Couhé, contrairement à Monts qui était de sa mouvance seulement. [A. F. LIÈVRE, *op. cit.*, p. 41].
 9. Henri BEAUCHET-FILLEAU, Charles de CHERGÉ, Paul BEAUCHET-FILLEAU et Maurice de GOUTREPAGNON, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, t. III, p. 231 : Pierre Dupont, sieur de Vieillepanne, fils de Pierre Dupont et Catherine Caillebœuf, avait épousé, vers 1620, Élisabeth Guidon, sœur d'Isaac Guidon. Vieillepanne, canton de Lezay, département des Deux-Sèvres.
 10. La seigneurie de Roche-de-Bord (79120 Vanzay) avait droit de haute justice et ressortait du seigneur de Couhé [A. F. LIÈVRE, *op. cit.*, p. 41].
 11. Les Houillères, 86370 Marçay. Il assista à la réunion des nobles du Poitou en 1651 pour les états généraux prévus à Tours. BEAUCHET-FILLEAU, *Dict. historique et généalogique*, t. III p. 554.
 12. Les Pardailhan cessèrent d'être propriétaires au Château l'Archer [auj. Château-Larcher] en 1504, « Château l'Archer et ses seigneurs », *Mémoires de la société des antiquaires de l'ouest* XXXIX (1875), p. 69-563 (p. 413 et 422 pour notre propos). En 1595, Magdeleine Pardailhan rendit hommage de la seigneurie de Cujalais à René de Rochechouart par l'intermédiaire de son fondé de pouvoir, Jacques Guydon (*op. cit.*, p. 413).
 13. *Héraldique et généalogie* n° 147, art. cit., p. 119.
 14. *Journal historique de Denis Generoux, notaire à Parthenay, 1567-1576*, Niort : Belissime Ledain, 1865, p. 39. Sur Joachim de Saint-Georges, voir également Alphonse de RUBLE (éd.), *Histoire*

Une famille de vassaux, les Gourjault, apparaît particulièrement entreprenante. Ils avaient reçu en 1578 le droit de haute justice sur La Millière pour y établir un lieu de culte réformé. Dès 1599, il était possible, par leur intermédiaire, d'établir une connexion avec Paris : Louise Gourjault, veuve de Jean Gourjault, seigneur de La Millière, épouse de Michel Mercier, conseiller et maître des Requêtes de Catherine de Bourbon, résidait rue de Seine¹⁵, le quartier de la « Petite Genève », celui où habiteraient bientôt Isaac Guidon et Hélène de Saint-Vertunien.

Aux générations militaires succédèrent, avec l'édit de Nantes, les juristes et les financiers. Rompu aux arcanes des chiffres et de l'écrit dans un univers féodal, Isaac Guidon accéda au service du roi par l'acquisition du greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Poitiers, office considéré par un édit de 1595 comme royal et séculier. Sa revendication d'accès à cette charge, légalement garantie par l'article 27 de l'édit de 1598, se heurta à l'opposition de l'assemblée du clergé : le Conseil du roi destitua Guidon¹⁶. Quelques années plus tard, Pascal Le Coq, docteur régent de la faculté de médecine de Poitiers, informait Joseph Scaliger du décès, le 7 août 1607, de son beau-père François de Saint-Vertunien, sieur de La Vau. Il évoquait sa dernière fille non encore « pourvue », Hélène¹⁷. Isaac Guidon fut recherché pour ce mariage, probablement par Pascal Le Coq (dont le toponyme, sieur des Forges, s'enracinait dans les environs immédiats de Couhé), et un contrat conclu à Poitiers le 17 janvier 1609¹⁸. Les relevés des frères Haag sur les registres de Charenton (brûlés en 1871) montrent que le couple s'installa à Paris avant 1614¹⁹.

universelle par Agrippa d'Aubigné, Paris : Société de l'Histoire de France, 1889, t. III, p. 26, 80 et 173, t. IV, p. 357 (gouverneur de Brouage en 1575).

15. AN, insinuations, Y//142 f° 79v°.

16. Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Paris, 1859, p. 196. Voir la condamnation de l'évêque de Poitiers à rembourser Isaac Guidon : Noël VALOIS, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État, règne Henri IV*, Paris, 1893, t. II, p. 64, art. 6613 [AN E 3^b, f° 256 r°, 6 novembre 1601].

17. Richmond Laurin HAWKINS, « The friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien », *The Romanic Review*, VIII (1917), p. 325.

18. Contrat cité dans l'inventaire après décès d'Isaac Guidon (AN, minutier central, ét. XVI, vol. 442, 30 octobre 1630). Johanne et Herbaudeau sont les notaires rédacteurs, mais les recherches dans les minutes conservées aux archives départementales de la Vienne n'ont donné aucun résultat.

19. Isaac Guidon, conseiller des finances en 1614 ; Jacques PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621) : rapports de l'Église et de l'État, vie publique et privée des protestants, leur part dans l'histoire de la capitale, le mouvement des idées, les arts, les lettres, la société*, Strasbourg : Librairie Istra et Paris : Champion, 1922, p. 247, n. 3.

La République des lettres

Si Pascal Le Coq, sieur des Forges, avait écrit à Joseph Scaliger, c'est que depuis le départ du Poitou de Scaliger pour l'université de Leyde en 1593, François de Saint-Vertunien, sieur de La Vau²⁰, le père d'Hélène, docteur régent de la faculté de médecine de Poitiers, entretenait avec lui une correspondance amicale et érudite. Ils s'étaient rencontrés en 1574, lors du retour d'Italie de Joseph Scaliger auprès des La Rocheposay, dont François était le médecin²¹. En 1577, réfugiés au château de Toffou pendant une dizaine de mois, alors qu'ils fuyaient les combats, Scaliger enseigna le grec à Saint-Vertunien. Il lui faisait traduire le soir des extraits d'Hippocrate, qu'il corrigeait au matin, dictant sa version²². Dans une lettre à Dupuy, Scaliger qualifia Saint-Vertunien d'« homme insatiable d'apprendre ». Lorsque qu'il s'était agi de persuader Scaliger de s'établir aux Provinces-Unies, les curateurs de l'université de Leyde, comme les opposants à son départ, avaient sollicité l'intervention de François de Saint-Vertunien²³. Médecin compétent²⁴ ou homme de bonne compagnie, il comptait dans ses relations Claude de La Trémoille, duc de Thouars, qui écrivait le 27 juin 1598

-
20. La Vau, métairie située à 37370 Louestault, voir AD Indre-et-Loire 3E5/259, 11 mai 1594. Voir *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque*, Paris, 1881, multiples occurrences. Édition récente: *The Correspondence of Joseph Justus Scaliger*, éd. Dirk Van Miert et Paul Borley, 8 vol., Genève: Droz, 2012.
21. Francine WILD, « La *prima Scaligerana*. Registre d'une amitié savante », *Albineana – Cahier d'Aubigné*, 1996, p. 115-130.
22. François de Saint-Vertunien publia, en 1578, une traduction latine du traité des plaies à la tête d'Hippocrate, intitulée: *Hypocratis Coi de capitis vulneribus liber latinitate donatus a Fr. Vertuniano medica Pictaviensi. Ejusdem Fr Vertuniani Commentarius in eumdem. Ejusdem Hippocratis textus graecus a J. Scaligero castigatus*, Paris [chez Mamert Patisson, imprimeur royal de l'atelier de Robert Estienne], in 8°, 94 p. L'ouvrage est dédié à Laurent Joubert auprès de qui Saint-Vertunien étudia à l'université de Montpellier.
23. V.-L. SAULNIER, « Les dix années françaises de Dominique Baudier (1591-1601). Étude sur la condition humaniste au temps des Guerres civiles », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance. Travaux et documents*, t. VII, Paris: Librairie E. Droz, 1945, p. 139-204 (spécifiquement p. 174-175, Saulnier consacre un paragraphe à ce qu'il appelle « l'affaire Scaliger »). Pour les tentatives de retenir Scaliger en France, notamment en lui proposant l'éducation le fils du prince de Condé, R. L. HAWKINS, « The friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien », art. cit., p. 307-311.
24. Une prescription de « feu Monsieur Lavau et Mons. Le Coq, son gendre... » contre une sciatique d'André Rivet qui se révéla très efficace (et dont il gardait le souvenir plus de trente-cinq ans après) dans Hans BOTS et Pierre LEROY (éd.), *Correspondance intégrale d'André Rivet et de Claude Sarrau (1641-1650)*, Amsterdam: APA-Holland University Press, 1980, t. II, p. 125: lettre de Rivet à Sarrau du 2 novembre 1643. Notons que les éditeurs n'ont pas identifié correctement les personnages évoqués par Rivet.

à son épouse: «Ecrivés à Monsieur Delavo, médecin à Poitiers, que je vœux le mener aux bains avec moy²⁵», mais aussi Isaac Casaubon, Jacques-Auguste de Thou²⁶ ou Scévole de Saint-Marthe. En 1592, Dominique Baudier s'installa comme avocat à Tours, région d'origine de Saint-Vertunien. Il écrivait à Scaliger le 6 mai 1592: «Ton Vertunien, qui est aussi désormais mien, soit de ce que je perçois de tes gestes, soit de ce qui émane de cet homme, qui n'est pas indigne d'affection...²⁷». François de Saint-Vertunien était l'archétype du citoyen de la République des lettres d'après les guerres de Religion en France. République informelle, bipolaire avec au nord, les Provinces-Unies (Scaliger) et les Pays-Bas (Lipse) et au sud, Venise (Pinelli)²⁸, elle recevait alors en son sein non plus seulement des lettrés fins commentateurs de l'Antiquité, mais aussi des observateurs érudits du monde qui allait s'élargissant. L'*otium studiosum*²⁹ constituait sa matière noire, ce qui liait invisiblement entre eux des éléments à première vue indépendants les uns des autres et François de Saint-Vertunien semblait exceller dans cet exercice. Il n'est pas étonnant qu'il ait été l'auteur de la première *Scaligerana*³⁰.

François de Saint-Vertunien avait épousé Marie Besnard dont il eut trois filles: Françoise, qui épousa Pascal Le Coq; Marie, mariée à Philippe Davaiseau, avocat au Parlement de Paris; et Hélène. La sœur de Marie Besnard, Louise Besnard, était mariée à Alexandre Galland, sieur de Bouguière et frère d'Auguste I Galland³¹, auteur des *Enseignes et étendards de France* (Paris: E. Richer, 1637). Leur fils, Paul Galland, mineur en 1599, serait le subrogé tuteur des enfants d'Isaac Guidon lors de sa succession en 1630³². Mais Saint-Vertunien entretenait une proximité évidente avec son gendre et

25. AN 1 AP 298/26, édité par Jean-Luc Tulot sur le site: <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Claudedlatremoille.pdf> [site visité le 16 août 2020].

26. Ingrid DE SMET, «*Thuanus ille Philiatier* ou médecins, robins et poètes au temps des guerres de Religion (le cas de Jacques Auguste de Thou)», *Seizième siècle*, t. I (2005), p. 271-273.

27. *Dominici Baudi Epistolae. Semicenturia auctae, lacunis aliquot suppletis accedunt eiusdem. Orationes et libellus de Fornore*, Lugduni Batavorum [Leyde], 1650, p. 40. [Vertunianus tuus, imo jam meus, sive quod me tuum esse intelligit, sive quod aliquid in hoc homine exstare opinatur, quod amore non sit indignum...].

28. Marc FUMAROLI, *La République des lettres*, Paris: Gallimard, 2015, p. 73.

29. Le loisir studieux. Sur tout ce qui précède, voir Marc FUMAROLI, *op. cit.*, p. 124, 198 et 303.

30. Francine WILD, *Naissance du genre des Ana (1574-1712)*, Paris: Garnier, 2001.

31. AD Indre-et-Loire 3E5/250, 31 mai 1599, et 3E5/246, 20 mars 1589 (inventaire après décès d'Alexandre Galland où Saint-Vertunien est présent). Céline HOUZARD a détaillé une généalogie des Galland dans «La communauté protestante de Saint-Germain-des-Prés (1635-1640)», *BSHPPF* 142 (1996), p. 391-440 (p. 397-402 pour les Galland), mais elle fait de Paul Galland le fils d'Auguste I: elle confond deux homonymes.

32. AN minutier central, ét. XVI, vol. 442, 30 octobre 1630.

collègue Le Coq. Si le second était passionné de botanique, le premier exprimait avec plaisir ses souvenirs d'herborisation lors de ses études à Montpellier ou ses conférences avec l'évêque sur Pline et son usage des noms de plantes³³. Tous deux entretenaient une relation épistolaire avec Charles de L'Écluse (Carolus Clusius), notamment au sujet d'expériences de culture de tulipes en semis³⁴.

Pascal Le Coq, comme François de Saint-Vertunien à une vingtaine d'années d'écart, étudia la médecine à Montpellier. Si l'on en croit Dreux Duradier³⁵, il voyagea neuf années durant à travers l'Europe pour étudier la flore et en acquit une compétence linguistique reconnue. Il publia, à la suite de l'édition d'Isaac Casaubon des œuvres d'Aristote à Genève, un *Index geminus in Aristotelem, scilicet auctorum qui libros Aristotelis illustrarunt et quid quisque scripserit*³⁶. Reçu à la faculté de médecine de Poitiers en 1597, doyen en 1616, à l'âge de 49 ans, il œuvra pour qu'elle se distinguât de la faculté de théologie. En effet, la faculté de médecine de Poitiers, fondée en 1431, avait cessé d'enseigner une cinquantaine d'années plus tard et était donc depuis, administrativement assujettie aux théologiens. On avait conservé la tradition d'une leçon inaugurale entre la Saint-Luc et la Toussaint, mais les régents ne conféraient des grades qu'aux étudiants de passage³⁷. Dès 1615, la compagnie des docteurs-régents de médecine avait cherché à remettre en usage les anciens symboles de la faculté : par l'intermédiaire d'Isaac Guidon (donc, vraisemblablement, de Pascal Le Coq) elle avait commandé à un orfèvre parisien la réalisation d'une masse d'armes de cérémonie en argent. Le dossier qui la concerne conserve, aux archives départementales de la Vienne, la lettre rédigée le 3 octobre 1616

33. R. L. HAWKINS, «The friendship of Joseph Scaliger and François Vertunien», art. cit., p. 122.

34. Florike EGMONT, *The World of Carolus Clusius, Natural History in the making 1530-1610*, Londres et New-York, 2010, p. 129-133. Antoine SCHNAPPER, *Le géant, la licorne, la tulipe. Collections françaises au XVII^e siècle*, Paris : Flammarion, 1988, p. 223-224. Une édition numérique de la correspondance de Clusius est en cours : <https://clusiuscorrespondence.huygens.knaw.nl/> [site visité le 15 juin 2020], en ligne deux lettres de Pascal Le Coq (1601 et 1602) et trois lettres (1602 (2), 1605) de François de Saint-Vertunien.

35. Jean-François DREUX DURADIER, *Histoire littéraire du Poitou, précédée d'une introduction et continuée jusqu'en 1840 par une société d'hommes de lettre (1842-1849)*, Niort, réimpr. Genève : Slatkine, 1969, t. 1, p. 417-427.

36. Eugène et Émile HAAG, *La France protestante ou vie des protestants qui se sont fait un nom dans l'Histoire*, Paris, 1856, t. VI, p. 477.

37. E. PILATELLE, « Essai historique sur l'université de Poitiers », *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXVII (1862), Poitiers 1863, p. 251-424 (spécialement p. 399). La faculté de médecine de Poitiers cessa de conférer des grades en 1707 (E. PILATELLE, art. cit., p. 420).

par Isaac Guidon pour en accompagner la livraison³⁸. En 1617, le doyen Le Coq dressa des statuts pour la faculté de médecine, qui ne furent jamais reconnus. Mais en 1621, il obtint l'installation à Poitiers d'un jardin royal de botanique³⁹. Les éloges latines de ses collègues et amis, après son décès en 1632, consacrèrent son appartenance à cette « cité idéale qui [...] rallie les lettres par-delà les failles de circonstance⁴⁰ ».

La génération suivante perpétua cet humanisme savant. Marie Le Coq, fille de Pascal, épousa, en 1636, Jacques Menours, commissaire ordinaire des guerres et intendant des jardins du roi, succédant à son oncle Boiceau de la Barauderie⁴¹. En décembre 1638, veuve, elle partageait la location d'une maison de Saint-Germain des Prés, entre la porte de Buci et la porte de Nesles, avec Hélène de Saint-Vertunien⁴². Ce fut à Marie, en mars de la même année, qu'échut le privilège pour la publication du traité de jardinage que Menours avait achevé après la mort de son oncle⁴³. La bibliothèque d'Hélène, telle qu'elle apparaît dans son inventaire après décès en 1658⁴⁴, était restreinte : trois paquets de livres et une vingtaine, plus luxueux, énumérés. Bibliothèque de collège avec de grands classiques : Suétone, Horace, Sénèque, Platon, Juvénal, Perse et le *Trésor de la langue française* de Nicot pour en vaincre les difficultés. Deux ouvrages toutefois surprennent : les deux tomes du *Plan des villes de France* de Tassin, montrant l'intérêt d'Hélène pour la géographie, et surtout ce « livre en latin du collège de la ville de Coimbra, en deux tomes ». Il s'agit certainement de l'ouvrage de Gaspar Coelho, inspiré par le cours de Philosophie dispensé par les jésuites dans leur collège de Coimbra au

38. AD Vienne, DD2, première liasse. Sur cette masse d'arme, E. PILATELLE, art. cit., p. 409, « Discussion sur les armoiries de Poitiers », Observations de M. Bardy, rapport de M. Audinet, *Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest* (années 1868-1870), Poitiers, 1871, p. 186-232 (mention de la réf. aux AD Vienne). L'anecdote fut reprise dans un petit journal local : Docteur VELUET, « La masse de l'ancienne faculté de médecine de Poitiers », *La Grand'goule*, octobre 1929, n° 3 p. 6-7.

39. E. PILATELLE, art. cit., p. 403.

40. M. FUMAROLI, *op. cit.*, p. 331. Date du décès de Pascal Le Coq : E. PILATELLE, art. cit., p. 411, éloges latines (publiées intégralement), *idem*, p. 412-414.

41. J. PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*, p. 362-366. Boiceau était en relation avec Peiresc.

42. AN minutier central, ét. VI, vol. 457, bail de location par Marie Ferdinand, 18 décembre 1638.

43. Privilège du 8 mars 1638 concédé à Marie Le Coq et ses enfants, signé Galland ; épître dédicatoire de Jacques de Menours au roi : *Traité du jardinage selon les raisons de la nature et de l'art, divisé en trois livres, par Jacques Boyceau, escuyer, s' de la Barauderie, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et intendant de ses jardins*, Paris : Michel Vanlochom, 1638, 87 p. + planches de différents parterres.

44. AN minutier central, ét. XVI, vol. 460, 22 mars 1658. À noter que l'inventaire d'Isaac Guidon (AN, minutier central, ét. XVI vol. 442, 30 oct. 1630) ne fait état d'aucun livre.

Portugal en 1571 : *Collegi Cinimbrensis s.j. comentarii doctissimi in universam logicam Aristoteles* (deux volumes, 1604)⁴⁵. Il est très tentant de voir dans cet exemplaire un souvenir du voyage de Jean Guidon de Chambelle à Malacca, où il assista à plusieurs reprises à la confiscation de livres portugais⁴⁶.

Le Consistoire parisien

La Réforme, surtout sa gestion quotidienne, celle qui devait promouvoir l'émergence de « l'homme protestant », constitua un ciment puissant au sein de la parentèle de Jean Guidon de Chambelle. Son père, au printemps 1623, plaçait en apprentissage la fille d'un épinglier chez un libraire de la rue Saint-Jacques : il agissait pour le compte « du consistoire de la R.P.R. »⁴⁷. Isaac Guidon apparaît bien dans les listes d'anciens du consistoire parisien, mais Jacques Pannier s'est acharné à déformer son patronyme pour le rattacher à Guitton, le maire de la Rochelle⁴⁸.

Lors des trois mois que Jean Calvin passa à Poitiers en 1534, il rencontra le père de François de Saint-Vertunien, Jean de Saint-Vertunien sieur de La Vau. Mais une vingtaine d'années plus tard, il fulmina contre lui, l'accusant de nicodémisme, lui reprochant d'être un disciple de Sébastien Castellion. Sa correspondance avec Michel Servet est mentionnée dans une notice de la seconde *Scaligerana*. Selon Émile G. Léonard, l'assemblée tenue à Poitiers en 1557-1558 annonçait la discipline de 1559, en partie à cause de l'« hérésie » de Saint-Vertunien⁴⁹. Hasard ou volonté, dans l'entourage des filles Saint-Vertunien les différences confessionnelles ne revêtirent jamais

45. Sur le collège des arts de Coimbra : Jacques PROUST, *L'Europe au prisme du Japon, XVI^e-XVIII^e*, Paris : Albin Michel, 2014, p. 24-31.

46. *Mercenaires français, op. cit.*, p. 127, p. 134, par exemple.

47. AN, minutier central, ét. XXXIV, vol. 31, 16 juin 1623. Isaac Guidon est alors désigné comme secrétaire de la chambre du Roi et demeurait sur l'île du Palais, rue Harlay.

48. J. PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629 environ. Rapports de l'Église et de l'État, vie publique et privée des protestants. Leur part dans l'histoire de la capitale, le mouvement des idées, les arts, les lettres, la société*, 2 tomes, Paris : Éditions « Je sers », 1932, t. II, p. 75, n. 28 pour « Guydon ». On note De Netz (n. 94 et 105) et Le Coq (n. 85). Nicolas SCHAPIRA a cité les sources des listes d'Anciens dans *Un professionnel des lettres, op. cit.* : Bibliothèque de l'Arsenal RC 7463 f° 82 r°.

49. Guilhem de CORBIER, « Jean Calvin et Poitiers : entre zone d'ombres et mise en lumière (1534-1555) », Lettre de la Société des antiquaires de l'Ouest n° 29 (2019). E. G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Paris : PUF, 1961, t. II p. 92-93. Le prénom de Jean est incertain pour le père de François de Saint-Vertunien : il existait un Jean de Saint-Vertunien, procureur à Saint-Maixent en 1514, il est donc probable qu'il s'agisse de lui. Pour la correspondance avec Servet, *Scaligerana ou bons mots, rencontres agréables et remarques judicieuses et sçavantes*

la brutalité qu'elles pouvaient avoir ailleurs. Ainsi, François Le Coq, frère de Pascal et désigné par lui comme le chef de famille⁵⁰, catholique, avait-il épousé Marie Marbault, sœur de Pierre, secrétaire de Du Plessis-Mornay et ancien du consistoire de Paris. Certes, il est possible de s'interroger sur sa pratique religieuse et remarquer que son certificat de catholicité eut certainement un rapport avec son intérêt pour devenir, en 1594, conseiller au Parlement de Paris⁵¹, dans une institution rescapée de la Ligue, fraîchement revenue de Tours et qu'il s'agissait d'armer contre les tentatives hispaniques. Devenu sieur des Moulins⁵² en 1599 par l'achat de la terre des Moulins-Jousserand, François se convertit au protestantisme en 1615 et devint à son tour membre du consistoire. En 1621, alors que les émeutiers incendiaient le temple de Charenton, Pierre Marbault et François Le Coq furent Paris pour une demeure d'Aubéry du Maurier, ambassadeur du roi à La Haye et beau-frère de Marbault⁵³.

Aymar, sieur de Germain, fils de François Le Coq ne put succéder à la charge de conseiller au Parlement de son père, mais entra en 1632 à la chambre de l'Édit⁵⁴. Il confirma l'endogamie du groupe en épousant, en 1633, Marguerite de La Madeleine, sœur de Marie et Blanche, épouses respectives de Du Maurier et de Marbault⁵⁵. Comme le soulignait Claire Châtelain à propos des Miron, la concomitance du mariage et de l'entrée en

de J. Scaliger avec notes de Mr Le Fevre et de Mr de Colomiès, le tout disposé par ordre alphabétique en cette nouvelle édition, Cologne, 1695, p. 231.

50. Voir *Alector prolegomenos sive Oratio de Galli Gallinacei natura et proprietatibus quam Paschalis Le Coq Med. Doct. Pictavensis pro solemnibus medicarum Praelectionum principiis in Academia Pictavensis decantavit*, in 8°, 60 p. Poitiers: Antoine Mesnier, 1613. La BPF conserve un exemplaire du mémoire de maîtrise de Mme Béatrice Voiteulier (née Goguel) soutenu en 1969 et intitulé: «François Le Coq, conseiller au Parlement de Paris de 1594 à 1626 et son entourage protestant.»
51. J. PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*, p. 185-186; *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629 environ*, t. I, p. 333.
52. Le toponyme exact était Moulins-Jousserand qui était le nom du logis seigneurial de la Martinière, auj. disparu. Le lieu fut inclus dans la commune Saint-Léger-les-Melle à partir de 1973, agrégé depuis 2019 à la commune de Melle (79264): E. TRAVER, *Le canton de Melle, châteaux et villages*, Melle, 1941, p. 125-128.
53. Benjamin Aubéry du Maurier avait épousé Marie de la Madeleine et Pierre Marbault, Blanche de la Madeleine, filles de Jacques Colas de la Madeleine. A. COQUEREL fils, «Histoire de l'église réformée de Paris. Le temple de Charenton incendié, 1621», *BSHPPF* 18 (1869), p. 65-88. Claire MARTIN, *Mémoires de Benjamin Aubéry du Maurier*, Genève: Droz, 2010, p. 255. J. PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*, p. 634.
54. M. PRESTWICH, «Religious frontiers and co-existence in Paris in the age of Richelieu and Mazarin (1624-1661)», Robert SAUZET (dir.), *Les frontières religieuses en Europe du XV^e au XVII^e siècle*, Paris: Vrin, 1992, p. 264.
55. AN Y//180 f° 211.

charge trahit une stratégie de financement par la dot de l'office convoité⁵⁶. Son frère, François Le Coq, héritier du toponyme des Moulins, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, marié en 1627 à Charlotte Sarrau, rejoignit comme son père les anciens du consistoire de Paris⁵⁷. Son mariage le liait à Nicolas Bigot, qui devenait son beau-frère et représentait, comme « homme vivant et mourant », la garantie des droits féodaux dont la communauté réformée de la capitale était redevable à cause du temple de Charenton⁵⁸. Mais il semble que ce fut le cousin d'Aymar et de François qui eut l'activité la plus importante dans la gestion de l'Église parisienne. Théodore Le Coq, sieur des Forges, fils de Pascal, marié en 1629 à Françoise Bouillau, membre du consistoire parisien, fut le secrétaire du synode national de 1644. Ainsi, le jour même du départ de Jean Guidon de Chambelle pour Amsterdam, le 26 décembre 1644, il participait, comme membre du bureau, à l'ouverture du synode à Charenton⁵⁹.

Un autre groupe familial, d'une origine parisienne plus ancienne que ceux cités précédemment, s'était agrégé à cette parentèle poitevine, les De Netz. Philippe De Netz, marié à Catherine Le Conte, fut de 1615 à 1626, le chef du conseil du duc de la Trémoille à Paris, et ancien de l'Église de Charenton, de 1610 à 1626 († 1626)⁶⁰. Son fils, François De Netz, sieur de Fresnes, fut lui aussi membre du consistoire. Marie De Netz, fille de Philippe, épousa, en secondes noces, Paul Galland⁶¹, que nous avons déjà rencontré. Il existait

56. Claire CHÂTELAIN, *Chronique d'une ascension sociale. Exercice de la parenté chez les grands officiers (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris: Éditions EHESS, 2008, p. 212.

57. Un procès eut lieu lors de la succession de Jean Sarrau; il apparaît dans Georges LOUET, *Recueil de plusieurs arrêts notables du Parlement de Paris*, Paris, 1712, p. 615. Le contrat de mariage de Charlotte Sarrau avec François Le Coq est daté du 28 décembre 1627 chez Manchon et Le Gay notaires, selon un acte du 5 août 1639, AN, minutier central, ét. XVI, vol. 356.

58. Cécile HOUZARD, art. cit., p. 394-395.

59. *Actes des synodes nationaux. Charenton (1644), Loudun (1659)*, éd. Françoise Chevalier, Genève: Droz, 2012, p. 40, cf. p. 44, 69-70, 311-312; cf. Jean Aymon, *Tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, La Haye, 1710, t. II p. 625.

60. Jean-Luc TULOT, « Le tragique destin de Philippe Demeufves, un huguenot parisien exécuté en 1623 », *Cahiers du centre de généalogie protestante*, 102 (2008). Le chartrier des La Trémoille conserve sa correspondance: AN 1 AP 348. Sa femme décéda en 1617: Hugues IMBERT, « Lettres d'Anne de Rohan, fille de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise à Charlotte Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille », *Mémoire de la société de statistique des Deux-Sèvres*, Niort, t. XII (1874).

61. Sa première épouse fut Marguerite Bahuche, voir AN Y//166 P° 200v°, décédée en 1632. Le contrat de mariage de Paul Galland et Marie De Netz: AN Y//173 P° 430v° (1633). Paul Galland n'eut pas de descendance et son héritage fut partagé entre ses nièces, Louise et Marguerite Guiteau, filles de Marguerite Galland, sœur de Paul. Louise vendit sa part d'héritage (2 200 livres) ainsi que les droits issus de Marguerite et venant vraisemblablement

des De Netz catholiques, dont Nicolas De Netz, évêque d'Orléans, neveu d'Ambroise De Netz, épouse de Melchisedech Garnier, l'avocat du maréchal de Marillac. Les liens entre les deux sensibilités religieuses au sein de la famille sont avérés : le 6 juin 1643, un conseil de famille réunissait Charles De Netz, maître des requêtes, Nicolas De Netz, évêque d'Orléans, Pierre Maupeou et François De Netz, sieur de Fresnes, cousins paternels⁶². La confession de François fut pudiquement tue.

L'énumération des ramifications de cette parentèle, qui se révèle pouvoir mobiliser des moyens considérables sur tout l'arrière-pays des principaux ports de la façade atlantique (Nantes, La Rochelle, Bordeaux)⁶³ est moins vaine qu'il n'y paraît. La correspondance d'André Rivet anime les personnages que nous venons d'évoquer et montre l'efficacité, jusqu'après la Fronde, de ce conglomerat lignager. Guillaume Rivet, frère d'André Rivet, était lié par le sang et l'esprit à une ligne collatérale des Le Coq parisiens, représentée par Jacques Le Coq, sieur des Roches, maire de Saint-Jean d'Angély en 1620. De l'argent ou des recommandations pour l'armée circulaient entre Poitou et Provinces-Unies. En 1642, Guillaume Rivet écrivait de Taillebourg à son frère : « j'ay fait un voyage de douze jours et ay visité toute nostre parenté d'Angoumois et Poictou à l'occasion du synode que nous avons eu à Verteuil⁶⁴ ». Mais ce sont les lettres d'André Pineau qui contiennent le plus d'informations sur la sociabilité de ce microcosme. En 1640, « j'ay rendu à Monsieur des Forges-Le Coq [Théodore] votre paquet et la lettre que vous lui écrivez » ; en 1644, « M. Des Forges-Le Coq s'est chargé de l'un de vos paquets pour le Poictou » ; en 1645, lors d'une visite à la duchesse de La Trémoille au sujet de la mort du

de la succession des parents de Paul et Marguerite à Poitiers : 6 000 livres (AN, minutier central, ét. XVI, vol. 347, 23 août et 31 août 1636).

62. AN Y 3912 A, 6 juin 1643. Un autre conseil de famille, concernant les frères et sœurs de François De Netz : AN Y 3892, 8 mai 1628 fait état de la présence de François et, entre autres, de Melchisedech Garnier. Les De Netz catholiques étaient liés au maréchal de Marillac par les Maupeou, Marie Maupeou étant la mère de l'évêque d'Orléans. Qu'il nous soit permis de tenter de clarifier deux identifications : on connaît l'anecdote rapportée par l'abbé Arnauld (Régine Pouzet (éd.), *Robert Arnauld d'Andilly, Mémoires suivis de Antoine Arnauld, dit l'abbé Arnauld, Mémoires*, Paris : Champion, 2008, p. 361) au sujet du gouverneur de Vaudrevanges, mort en captivité, frère de l'évêque d'Orléans : nous pensons qu'il s'agissait de Gabriel De Netz. Le capitaine De Netz, mort dans les combats dans les Provinces-Unies, serait Daniel De Netz, frère de François qui était son tuteur dans l'acte de 1628.

63. Les Le Coq évoluaient dans l'espace entre Niort et Poitiers ; les Sarrau avaient de la famille au consulat de Montflanquin ; les Galland étaient originaires de Tours.

64. <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Grivetarivet02.pdf> (Bibliothèque universitaire de Leyde BPL 287/I/12 et BPL/287/65) et <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Grivetarivet03.pdf> [site visité le 25 août 2020], BU Leyde, BPL 287/II/63, 19 mai 1642.

« capitaine De Netz », « Monsieur des Forges-Le Coq y vint en mesme temps que moy pour apprendre la vérité de la mort du capitaine De Netz de la part d'un sien frère [François De Netz] et de deux sœurs qu'il avait à Paris [Marie, épouse de Paul Galland et Marguerite, épouse de Charles Le Vayer, correcteur à la Chambre des comptes]⁶⁵ ». Le 9 août 1647, André Pineau rencontre chez le nouveau surintendant les pasteurs de Charenton, en compagnie de « Monsieur des Forges-Le Coq, de Monsieur De Netz et de quelques autres anciens de cette église⁶⁶ » : Michel Particelli d'Émery recevait les compliments de l'Église réformée parisienne pour sa nomination. André Rivet reçut certainement avec plaisir la nouvelle de la mise en pension à Sedan (« chez M. Brazi, principal du collège ») du fils, âgé de dix ans, d'Aymar Le Coq, le conseiller, cousin de es Forges⁶⁷. Chargé de présenter les condoléances du prince d'Orange à Anne d'Autriche au décès de Louis XIII, Claude Rivet rendit visite au père Mersenne, à Chavigny, à Le Coq et à Sarrau⁶⁸. En 1658 encore, il faut reconnaître François Le Coq dans le « sieur des Moulines » visité par les deux voyageurs hollandais, messieurs de Villers⁶⁹.

Le système fisco-financier

Le « système fisco-financier » est l'expression élaborée par Daniel Dessert pour caractériser l'organisation fiscale et financière de la France d'Ancien régime, mêlant dans les mêmes mains collecte de l'impôt, circulation de l'argent public et investissements privés. La parentèle de Jean Guidon de

65. <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Andrepineau.pdf> [site visité le 25 août 2020], BU BPL 286/I/23 (13 octobre 1640); BPL 286/I/125 (2 juillet 1644); BPL 286/II/42 (1^{er} juillet 1645). Sur la mort du capitaine De Netz: <http://ckcc.huygens.knaw.nl/epistolarium/> [site visité le 30 juin 2020]; Lettre du 13 juin 1645 Constantijn Huyghens à Amalia van Solms Braunfeld qui précise que De Netz était capitaine dans le régiment du sieur des Loges, c'est-à-dire depuis le 22 avril 1645, l'ancien régiment d'Isaac de Perponcher, sieur de Maisonneuve, dont Charles de Rechignevoisin, sergent-major, avait pris la tête. Il y avait en 1634, cinq régiments français d'infanterie au service des Provinces-Unies. Il est regrettable qu'aucun outil biographique ne permette de documenter les gentilshommes qui servirent dans ces unités. Autre évocation de la mort du capitaine De Netz: *Correspondance intégrale d'A. Rivet et de C. Sarrau*, op. cit., t. III p. 142: « ... le Sr de Nets frere de la vefve de Lageay... », lettre de Rivet du 19 juin 1645.

66. <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Andrepineau.pdf> BU Leyde, BPL 286/III/148 (9 août 1647).

67. <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Andrepineau.pdf> BU Leyde, BPL 286/IV/6 (1^{er} juillet 1650).

68. BU Leyde, BPL 282/212 et 213. Publiées par J. PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629 environ*, t. II, p. 116-117.

69. A. P. FAUGÈRE (éd.), *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, Paris, 1862, p. 180.

Chambelle, dont nous avons souligné la largeur d'assise géographique, était intimement impliquée dans ce système, d'autant plus impliquée qu'elle se caractérisait par sa fidélité au service du roi alliée à sa profonde conviction réformée.

Les chiffres que nous avons pu relever donnent une image pointilliste de la fortune des différentes lignées. Françoise Le Coq, fille de François Le Coq, sieur des Moulins-Jousserand et de Marie Marbault, épousa en 1613, Jean Hérouard, sieur de Raincy, trésorier général de la Maison du roi ; elle apporta, sous forme de rentes, 32 000 livres de dot⁷⁰. Le prix de l'office de correcteur de la Chambre des comptes à Paris, détenu par Charles Le Vayer, époux de Marguerite De Netz, était de 60 000 livres en 1636⁷¹. Marie Sarrau, fille de Jean, sieur de Brie, et sœur de Charlotte, épousa en 1625 François de Morin avec une dot de 40 000 livres. La succession de Jean Sarrau, beau-père de François Le Coq *junior*, fut, « modestement » dit Daniel Dessert, plus habitué aux élévations de la haute finance, taxée à 30 000 livres en 1661. Il avait été associé à un fermier général de la généralité de Tours et fut impliqué, avec son cousin Jean Bazin, dans différents traités⁷². La dot de Marie De Netz pour son mariage avec Paul Galland se montait à 27 000 livres et 3 750 livres de préciput⁷³. Dans les papiers de Galland, également trésorier payeur de la gendarmerie française, se retrouvait le souvenir de prêts aux apparents du protestantisme français, le maréchal de La Force ou la duchesse de Rohan⁷⁴.

70. J. PANNIER, *L'Église réformée de Paris sous Louis XIII (1610-1621)*, p. 24, n. 4. C. HOUZARD, art. cit., p. 423. Voir également Georges LOUET, *Recueil de plusieurs arrêts du Parlement de Paris*, Paris, 1742, t. I, p. 631 col. b. où le contrat de mariage est évoqué.

71. Natalia PLATONAVA, « Les auditeurs et correcteurs de la chambre des comptes de Paris au XVII^e siècle : Étude sur l'office, les carrières et le milieu social des officiers », Dominique LE PAGE (dir.), *Contrôler les finances sous l'Ancien régime. Regards d'aujourd'hui sur la Chambre des comptes*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 353.

72. Daniel DESSERT, *L'argent du sel, le sel de l'argent*, Paris : Fayard, 2012, p. 230.

73. Marie-Antoinette FLEURY et Martine CONSTANS, *Documents du minutier central des notaires de Paris. Peintres, sculpteurs et graveurs au XVII^e siècle (1600-1650)*, Paris : Archives nationales, 2010, t. II p. 74 [AN, minutier central, ét. XVI, vol. 356, 19 août 1639]. Les auteurs citent la somme globale que Marie put prétendre sur la succession, qui ressort sur l'acte original à 33 161 livres onze sols. Contrat de mariage chez Le Cat, notaire, en date du 19 mai 1633. L'acte mentionne également la date de décès de Paul Galland : 25 novembre 1635. Le « Factum pour Jacques De Netz, écuyer sieur de la Veronière, demandeur contre Maître Jean Trahan, cy-devant procureur en la Cour... », dans *Recueil de factums et mémoires sur plusieurs questions importantes de droit civil, de coutume et de discipline ecclésiastique*, t. 1, Lyon 1710 p. 270-292, traite de la contestation qui s'éleva entre les héritiers au sujet du douaire de Marie De Netz, réfugiée en Hollande « sortie du Royaume avant la guerre ». Il contient la date de son mariage : 19 mars 1633 et le montant du douaire : 800 Lt par an.

74. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 347, le 31 août 1636.

En Poitou, les fortunes semblent moins importantes. Catherine Guidon, vraisemblablement cousine d'Isaac, mariée en 1628 à Hélié de Maisondieu, avocat au Présidial de Poitiers, assista en 1633 au décompte de la succession compliquée de son mari : au titre de son premier mariage, Maisondieu laissait 3 438 livres et au titre du second, 1 126 livres 16 sols⁷⁵. Ces chiffres sont de l'ordre de grandeur de ceux qui apparaissent dans les inventaires de Jean Bédé, avocat au Parlement, et Gabriel Morel, intendant du duc de Rohan, eux aussi résidents de la « petite Genève ». Mais les 11 300 livres de mobilier de Jean Sarrau nous confortent dans la vision d'un mariage hypogamique d'Hélène de Saint-Vertunien avec Isaac Guidon⁷⁶.

La famille De Netz avait essentiellement investi des offices de finance. De bon rapport, ils avaient l'avantage de ne pas exiger de degrés universitaires pour les exercer. Nicolas De Netz, marié à Marguerite Maupeou, père de l'évêque d'Orléans, était conseiller à la cour des Aides de Paris ; Pierre Hisselin, son beau-frère et celui de Philippe De Netz, était correcteur des comptes ; Pierre De Netz, contrôleur général des fermes de France ; Charles De Netz, avant de devenir maître des requêtes (1643) avait été receveur général en la cour des Aides de Paris. Le 29 avril 1634, François de Netz, sieur de Fresne, vendit à Pierre Canaye, son office de conseiller notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France pour 21 500 livres⁷⁷. Le 19 août 1636, il transigea avec Isaac Bernier pour l'achat de l'office de receveur général alternatif du Taillon de la généralité de Tours de Paul Galland⁷⁸. Un véritable donnant-donnant : le 7 juillet 1636, Théodore Le Coq, François De Netz et Isaac Guidon, avocat au Parlement de Paris, fils d'Isaac et frère de Chambelle, avaient signé un acte de notoriété en faveur des héritiers de Paul Galland, qui reconnaissait que Marie De Netz ne prétendait à rien sur la succession, c'est-à-dire en fait, plus prosaïquement, qu'elle n'était pas enceinte⁷⁹. De son côté, Théodore Le Coq, associé à François Bonamy, acquit en 1633 le droit de lever la taxe sur les officiers de l'élection de Thouars suite à la substitution du sol pour livre au droit de chevauchée. En 1635, ce furent les droits de franc-fief et mouvant acquêts des sièges présidiaux et bailliages, sénéchaussées et élection de la généralité

75. AD 86 4E12/24, 27 février 1633 (M^e Jehan Chauvet, notaire à Poitiers).

76. C. HOUZARD, art. cit., p. 415.

77. AN, minutier central, ét. LXXIII, vol. 203 P° 210. Les gages en étaient de 622 livres par an, c'est-à-dire que la vente s'est faite au denier 34, soit un office dont le rendement était de 2,94 %.

78. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 347, 19 août 1636. Le prix n'est pas mentionné à ce stade, mais apparaissent les frais supportés par Bernier, entre autres 3 300 livres pour la résignation et 216 livres pour le marc d'or. En admettant que la taxe de résignation s'est calculée au denier 8, le prix de l'office serait de 26 500 livres, proche de la valeur de la dot de Marie De Netz.

79. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 346, 7 juillet 1636.

de Poitiers, Aunis et élections de Bourgneuf, Le Blanc en Berry et Le Dorat qui leur furent adjugés⁸⁰.

L'inventaire après décès d'Hélène de Saint-Vertunien offre également de précieuses informations⁸¹. D'abord la confirmation de flux financiers de particuliers entre la province et la capitale par l'intermédiaire de la parentèle Guidon : dans les papiers, une quittance de 700 livres, du 14 novembre 1632 d'un Charles de Gent « que lad. deffuncte avait touché pour luy de Jean Martin, marchand à Issoudun » était retrouvée. Toutefois c'est un dossier d'une autre nature qui retient l'attention. Plusieurs actes notariés se rapportaient à l'achat de l'office de conseiller du roi, contrôleur général et provincial héréditaire ancien des fermes exceptées des gabelles « en l'estendue des generalitez de Toulouze et Montpellier ». François Coquille⁸², secrétaire du roi, l'aurait négocié auprès d'Étienne d'Aligre, le 9 août 1649 pour 2 250 livres, mais un acte certifiait qu'il n'avait agi que comme « preste nom » pour le compte d'Hélène. Une copie du 3 mai 1657, nécessitée par le décès de Coquille, était jointe au dossier et reprenait la déclaration de 1649. En 1650, ce fut Aymar Le Coq qui fit donation à son neveu, Antoine Hérouard, de deux offices de contrôleur général provincial alternatif des fermes exceptées des gabelles en l'étendue des généralités d'Amiens, Soissons, Montpellier et Toulouse⁸³. Ce qui apparaît ici, ce sont les preuves sonnantes et trébuchantes du soutien des protestants parisiens à la Régence, bousculée par la Fronde. Certes, ils agissaient par fidélité au roi⁸⁴, mais ils achetaient aussi leur tranquillité à une époque où les Provinces-Unies, dont ils avaient soutenu les choix diplomatiques, avaient conclu une paix séparée avec l'Espagne.

80. Françoise BAYARD, *Le monde des financiers au XVII^e siècle*, Paris: Flammarion, 1988, p. 170 et 270.

81. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 460, 22 mars 1658.

82. François Coquille (1585-1655), sieur de Macqueline, ancien trésorier de France, ancien président de la chambre des comptes de Bretagne, fut un ami proche de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi; voir Philippe MAURAN (éd.), *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657)*, t. V et dernier, Paris: Société d'Histoire de France, à paraître. L'office avait été acheté en décembre 1635, 11 200 livres: les chiffres disent le désarroi financier de la Régence en 1649!

83. AN Y//187 f^o 175 v^o.

84. Notons qu'à l'époque du retour de Jean Guidon de Chambelle, les protestants bénéficiaient de la bienveillance de la Cour. En octobre 1651, on apprenait que les habitants de Montauban s'étant déclarés pour le roi, ils avaient été engagés à fortifier leur ville (BnF, ms français 25025, f^o 493 r^o et v^o). Il y eut alors, dans le sud-ouest, une vague de reconstruction des remparts détruits après les guerres de Rohan.

Le commerce international, la guerre et la diplomatie

La politique extérieure des Provinces-Unies après la trêve de 1608 répondait à un objectif simple : affaiblir l'Espagne en captant le plus possible de flux commerciaux. L'embargo espagnol, entre 1621 et 1647, le rendit plus compliqué à réaliser, mais plus nécessaire encore. Trois points étaient essentiels pour réussir : l'accès au commerce des Indes, la libre circulation en mer Baltique et le développement d'échanges bilatéraux. Le premier fut atteint grâce au développement de l'activité en Asie (avec Batavia comme centre) soutenue par les échanges entre le Gujarat, le golfe persique et l'Asie du Sud-Est ; le second impliquait le soutien aux adversaires du Danemark qui contrôlait le détroit du Sund et pouvait à tout moment fermer l'accès aux forêts (la matière première des mâts, notamment), aux céréales ou au goudron que fournissaient les riverains de la Baltique. Aussi, quand la Suède se vit contrainte à chercher sur le marché international des crédits pour payer la rançon du château d'Älvsborg, exigée par les Danois en exécution du traité de paix de Knäred (1613), elle rencontra rapidement un écho favorable aux Provinces-Unies, pourtant bien empêtrées avec le remboursement d'un prêt anglais⁸⁵. Les échéances et les intérêts développèrent les exports suédois de cuivre, alors que la guerre de Kalmar (1611-1613) avait favorisé les ventes d'armes à la Suède par les Néerlandais⁸⁶. La dernière condition du développement des échanges commerciaux des Provinces-Unies nécessitait la libre circulation maritime. Régulièrement des convois de navires néerlandais se mirent en place pour venir commercer en France. Le Havre, Rouen et les ports de l'Atlantique constituaient leurs principales portes d'entrée. La plupart des batailles navales de la première guerre anglo-néerlandaise opposèrent à des bâtiments anglais, des navires de guerre escortant des flottes marchandes venant vendre leurs cargaisons asiatiques en France⁸⁷. Les intérêts des États

85. Anne Jönson (ed.), *Letters from Sir James Spers and Jan Rutgers. The Work and Correspondance of Axel Oxenstierna*, vol. II:13, Stockholm 2007, p. 231. En 1616, les Anglais exigèrent le remboursement de prêts effectués à l'époque d'Elizabeth. Michiel de JONG, « Dutch entrepreneurs in the Swedish Crown Trade in copper and Iron (1580-1650) », Hanno BRAND (ed.), *Trade, Diplomacy and cultural Exchange. Continuity in the North Sea and Baltic*, Hilversum : Uitgeverij Verloren, 2005, p. 49-50.

86. Jonathan I. ISRAEL, *Dutch primacy in World Trade 1585-1740*, Oxford : Clarendon Press, 1999, p. 96.

87. Ph. MAURAN, « Provinces-Unies, Angleterre, France et les autres 1652-1654. Quelques notes sur la fréquentation de la façade maritime ouest du royaume de France de l'automne 1652 au printemps 1654 », <http://mauran.space-blogs.net/>, rubrique « Politique » [site visité le 27 août 2020].

Généraux des Provinces-Unies et ceux du réseau constitué par la parentèle de Jean Guidon de Chambelle ne pouvaient que, tôt ou tard, se rencontrer. Ce fut grâce à la personnalité entreprenante d'un individu : Jean Hoeufft.

Jean Hoeufft appartenait à une famille que l'on qualifiait alors de flamande, poussée à l'exil pour cause de religion. Son père, originaire de Roermond où sa famille avait accès à l'échevinat, s'installa dans le duché de Juliers après avoir vécu à Liège, ville de naissance de son fils en 1578. Hoeufft apparaît dans les archives à Rouen, à la toute fin du xvi^e siècle, et, en 1601, obtint d'Henri IV sa naturalisation⁸⁸. Avec d'autres coreligionnaires, il mit ses compétences commerciales dans le domaine de la métallurgie au service des armements navals ou du commerce des armes⁸⁹. Il eut, dans la capitale normande, un commis, rompu à la production de cuivre, originaire de Liège et qui devint un intermédiaire précieux entre les Provinces-Unies et la Suède : Louis De Geer. Entre 1615 et 1622, De Geer développa un flux croissant de ventes d'armes entre les deux pays⁹⁰ ; en 1627, Jean Hoeufft fut un fournisseur important en armes, munition et salpêtre, des armées de Louis XIII. Les sommes conséquentes brassées par ces contrats justifèrent de la part des deux hommes la constitution de réseaux d'associés (la plupart du temps des membres de leur famille) et de correspondants à l'échelle européenne. Les États-Généraux des Provinces-Unies ne pouvaient que s'intéresser à eux pour administrer les flux financiers internationaux du pays : Hoeufft pour la France et les subsides consentis par le roi Très-Chrétien aux Néerlandais, De Geer pour la Suède et le paiement des échéances et intérêts générés par les prêts pour le règlement de la rançon du château d'Älvsborg.

Jean Hoeufft commença en 1633 à s'impliquer dans le transfert vers les Provinces-Unies des sommes offertes par la France⁹¹. L'utilisation de

88. Raphaël MORERA, « Du commerce aux finances. la fortune de Jean Hoeufft (1578-1651) entre la France et les Provinces-Unies », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 63 (2016), p. 7-29 (p. 10 pour les points évoqués).

89. Erik THOMSON, « Jean Hoeufft, French subsidies, and the Thirty Years' War », Svante NORRHEM – Erik THOMSON (ed.), *Subsidies, Diplomacy and State formation in Europe (1494-1789). Economies of allegiance*, Lund University Press, 2020, p. 234-257 (p. 239-240 pour les points évoqués). Erik Thomson développe l'hypothèse d'un exil d'un certain nombre de Liégeois du fait de la perte d'influence du port d'Anvers.

90. Jean YERNAUX, *La métallurgie liégeoise et son expansion au xvii^e siècle*, Liège, 1939, p. 116. *Letters from Sir James Spens, op. cit.*, p. 447.

91. R. MORERA, « Du commerce aux finances », art. cit., p. 15. Entre 1633 et 1648, Hoeufft remit aux Provinces-Unies un million à un million deux cent mille livres chaque année, plus un million pour la Suède (E. THOMSON, art. cit., p. 249).

la lettre de change l'incita à développer les flux commerciaux, objectif qui coïncidait parfaitement avec les buts de guerre des Provinces-Unies. Le taux de change, comme devait l'expliquer par la suite le chancelier d'Aguesseau⁹², était influencé certes par la parité métallique des espèces, mais aussi et surtout par les volumes d'échanges entre pays : plus les volumes étaient faibles (au regard de la somme à transférer), plus les coûts de transfert étaient élevés⁹³. Travailler à diminuer les coûts sans modifier les volumes d'échange, impliquait un allongement des délais de transfert. D'où, dans certains cas, une véritable quadrature du cercle dont la meilleure façon de sortir était de mettre l'or en caisse et d'assurer soi-même le transport⁹⁴. Mais Hoeyff avait le don des entreprises industrielles. Il s'ingénia à développer les échanges commerciaux entre la France et les Provinces-Unies. Ses investissements dans l'assèchement de zones marécageuses⁹⁵, en particulier du marais poitevin, pour en faire des terres agricoles, alternatives aux céréales est-européennes et complémentaires des cargaisons de sel d'Aunis et Saintonge, entraient dans cette politique d'amélioration du service bancaire qu'il pouvait proposer. C'était aussi une condition de survie de son entreprise à la guerre qui avait fait sa fortune. Pour réaliser ces opérations, le réseau du consistoire parisien était très précieux⁹⁶.

En 1644, Jean Hoeyff était à l'apogée de sa carrière professionnelle. Son réseau familial, dont une partie courait de Cologne à Paris via Amsterdam, servait aux négociateurs français, fraîchement installés en Westphalie, à communiquer avec leur gouvernement en évitant soigneusement la poste impériale, jugée insuffisamment fiable pour des dépêches de cette importance⁹⁷. Ainsi, ce « M. Œuf » que Dirk Van der Cruysse n'a pas identifié dans

92. Henri François d'AGUESSEAU, « Considération sur les monnoies », *Œuvres*, t. X, Paris, 1777, p. 94.

93. E. THOMSON note que Michiel de Jong a estimé que les frais pour les paiements de Paris à Amsterdam étaient passés de 8 à 9 % en 1595 à 6,25 % en 1630 et Pit Deshing estimait à 4 % les frais entre Amsterdam et Paris dans les années 1630. Hoeyff prenait 2 à 5 %, mais 28 % pour des remises en Suède. (art. cit., p. 246-248). Les variations des frais suivent l'augmentation du trafic commercial ; les frais sont asymétriques si les échanges le sont.

94. Ce fut la solution adoptée par Du Maurier, ambassadeur de France auprès des Provinces-Unies, entre 1619 et 1622 : C. MARTIN, *op. cit.*, p. 108, 134 (son remplacement pour le transfert des subsides par Langerack en 1623).

95. R. MORERA, *L'assèchement des marais en France au XVII^e siècle*, Paris : PUF, 2011.

96. <http://jeanluc.tulot.pagesperso-orange.fr/Andrepineau.pdf> (correspondance André Rivet / André Pineau, 31 août 1640 BU Leyde, BPL/I/11). Hoeyff fit partie des visites de Claude Rivet lors de son passage en France (BU Leyde, BPL 282/212 et 213).

97. <https://apw.digitale-sammlungen.de//Band/APW%20II%20B%20I/Dokument/11> [site *Acta Pacis Westphalicae*, visité le 25 août 2020], lettre d'Avaux à Brienne, Münster, 25 mars 1644.

le récit de Jean Guidon de Chambelle et qui vint lui rendre visite quelques jours avant son départ doit être reconnu, comme Mathieu Hoeufft, neveu de Jean, basé à Amsterdam ou Jean Hoeufft *junior*, autre neveu, directeur à la chambre régionale d'Amsterdam de la VOC⁹⁸.

De quoi le récit de Jean Guidon de Chambelle est-il l'histoire ?

La reconstitution de l'univers intellectuel et social de Jean Guidon de Chambelle permet de lire avec profit, à la fois l'ordonnance d'interdiction du lieutenant civil et son récit de voyage. Nous avons à faire à un joueur pathologique que de puissantes recommandations protégeaient. Suffisamment puissantes pour impressionner ses employeurs néerlandais et expliquer la première prédication en français à Batavia, en 1645, par la simple présence de notre auteur⁹⁹. Quelles ont été les étapes de sa vie ? Que voulut-il communiquer au travers de son récit de voyage aux Indes néerlandaises ? Il était né vers 1615, étant proche de sa majorité en 1639¹⁰⁰, et fréquenta un collègue « hors de cette ville », donc vraisemblablement protestant. Melle, Couhé, Saumur ou Sedan¹⁰¹ ? Un indice ténu semble privilégier Melle : son toponyme, Chambelle, est situé sur l'actuelle commune de Prahecq dans le canton de Melle, à proximité de Moulins-Jousserand. Il dut y entrer vers l'âge de dix ans, à une époque où le danger d'émeutes anti-huguenotes à Paris était fort, du fait des guerres de Rohan, poussant les parents à privilégier une coupure géographique et l'entretien d'un lien avec leur province d'origine. Interrompant ses études autour de la date du décès de son père (1630), il ne fit pas sa Philosophie et s'était vraisemblablement arrêté en Rhétorique. L'ordonnance du lieutenant civil nous laisse entendre qu'il existait une

98. *Mercenaires français, op. cit.*, p. 80.

99. *Mercenaires français, op. cit.*, p. 123.

100. Le problème de la majorité sous l'Ancien régime est moins simple qu'il y paraît : selon l'état, selon la coutume, selon le métier, les âges de la majorité pouvaient différer. Mais le principe de la substitution de la majorité romaine, c'est-à-dire 25 ans, à la majorité coutumière, celle-ci devenant au cours du temps une émancipation aux effets plus ou moins étendus, fut assez tôt défendu par les juristes : Louis AMIABLE, « Essai historique sur l'âge de la majorité », *Revue historique de droit français et étranger*, 7 (1861) p. 205-271. Voir pour les différents âges, *Œuvres de M. Claude Henrys, conseiller du Roi et son premier avocat au bailliage et siège présidial du Forés, avec les observations de... Bretonnier, revue et corrigée par Mathieu Terrasson*, Paris, 1738, t. II, p. 713-722.

101. Yves KRUMENACKER, « Les collèges protestants au XVII^e siècle », Yves KRUMENACKER - Boris NOGUÈS (dir.), *Protestantisme et éducation dans la France moderne*, colloque Lyon 2013, *Chrétiens et Sociétés* n° 24, Lyon, 2014, p. 73-94.

divergence de vue quant à son avenir entre ses souhaits et ceux de sa mère. En fait, les Guidon, Parisiens récents, appliquaient une stratégie d'ascension sociale classique : promouvoir un fils avocat au Parlement, puis investir dans des offices en vue grâce à une politique matrimoniale utilisant l'hypogamie des filles. Dans ce cas, l'université de Poitiers, après le collège de Melle, offrait un cursus privilégié du fait des liens familiaux entretenus par le passé avec l'institution. Mais Jean ne fut jamais avocat. Par contre, son frère Isaac était, en 1636, qualifié d'avocat au Parlement de Paris¹⁰². Les registres de la faculté de droit de Poitiers, conservés à la médiathèque de Niort, contiennent la date de la délivrance de son baccalauréat en droit civil (16 décembre 1630) ainsi que celle de sa licence (17 décembre 1630)¹⁰³. Mais à ces dates, Isaac n'avait pas seize ans, Jean étant désigné par Hélène de Saint-Vertunien comme le plus « eslevé » de ses enfants (et non l'aîné, qui devait être Pierre¹⁰⁴, décédé). Il faut donc expliquer ses grades par, comme le raconte Charles Perrault pour les siens, « le son de l'argent que l'on comptoit » derrière le candidat¹⁰⁵. Isaac dut attendre un peu plus que Perrault pour être reçu avocat : il fallait avoir seize ans révolus pour être inscrit au barreau parisien.

La lecture de l'ordonnance montre la proximité des protestants parisiens avec les Provinces-Unies : ce ne furent pas moins de trois voyages que Jean entreprit pour tenter d'intégrer les régiments français au service des États-Généraux. À chaque fois, le pécule maternel, dédié à son équipement ou à l'acquisition d'une charge d'enseigne, fut consommé dans la pratique pathologique du jeu. Il reste des documents à découvrir pour identifier les réseaux de Chambelle, ou l'identité de celui qui lui servit un temps de précepteur. Son engagement dans l'armée du comte de Soissons et son passage à Langres, forment le seul marqueur chronologique aisément repérable : 1636.

À la lueur de cette contextualisation, le texte de Jean Guidon de Chambelle livre quelques-uns de ses secrets. Ainsi la présence permanente d'un accompagnateur lors de son trajet vers Amsterdam ou la précision de la liste de ses achats : incapable d'agir légalement seul, un curateur le fit pour lui, justifiant

102. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 346, 7 juillet 1636, mais en 1658, il est qualifié d'« écuyer » sans aucune mention de l'office d'avocat (Françoise de Saint-Vertunien, AN, minutier central, ét. XVI, vol. 460 (inventaire)).

103. *Regestrum tam baccalaureatum licentiarum Doctoratum temporum(que) studiorum, quam aliorum actuum expeditorum, in collegio facultatis Canonici et civilis jurium huius almae ac fructiferae Universitatis Pictavensis*, Médiathèque de Niort, Res. 69F (2) P° 198r°, n°1213.

104. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 442, 30 octobre 1630 qui le cite comme enfant mineur.

105. *Mémoires de Charles Perrault*, Avignon, 1759, p. 21-23 : Perrault acheta sa licence en droit civil à l'université d'Orléans en 1651.

par écrit l'ensemble des dépenses engagées¹⁰⁶. Il ne fallait pas non plus que les désagréments des quatre tentatives précédentes, décrites par l'ordonnance, se répètent. Notons au passage que Chambelle n'offre aucune description de son trajet de Paris à Calais, alors que John Evelyn, qui le parcourut à pareille époque, en rapporte les difficultés dues à la neige ou aux incursions espagnoles¹⁰⁷. Mais pour Jean Guidon, c'était la quatrième fois, au moins, qu'il l'effectuait! Autre éclaircissement: le baron Du Bellay. La rencontre de ce personnage, certainement faite à la table commune de l'auberge où ils attendaient leur embarquement respectif, devient moins le fait du hasard avec ce que nous savons de Guidon. De Bellay était lui aussi dépendant au jeu, il le paya de sa vie, comme le raconta Tavernier¹⁰⁸. Mais le patronyme n'était certainement pas inconnu à Jean Guidon. Henri Du Bellay, fils aîné de Zacharie Du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, était le filleul d'André Rivet. Cette famille, dont était issu Jean Du Bellay, évêque de Poitiers (1462-1479), avait fondé une branche champenoise avec Michel Du Bellay, guidon des gendarmes de François d'Anglure¹⁰⁹.

Mais c'est la nature même du récit de Jean Guidon sieur de Chambelle qui se révèle avec les documents mis au jour. Le jeu pathologique est une addiction étudiée depuis le milieu du xx^e siècle, notamment par Edmund Bergler à qui l'on doit le premier article sur le sujet (après les études de Freud sur Dostoïevski), publié en 1936 dans la revue *Imago*. Est-il légitime d'appliquer ses conclusions à un patient vieux de trois siècles? Quelques jalons cependant peuvent être des points d'appui solides. Selon Bergler, le joueur est un névrosé animé par un désir inconscient de perdre, qualifiant son attitude de « masochisme psychique »; Patrick Berthier décrit sa motivation par la recherche d'« être l'élite parmi les réprouvés¹¹⁰ ». Dans le contexte religieux de l'époque moderne, sur le substrat calviniste que nous connaissons, il pose la question de son rapport à la grâce divine. Selon Tavernier, lorsque le baron

106. Ce qui signifierait que Joseph Soules pourrait être cet accompagnateur (voir ordonnance transcrite en annexe), mais nous n'avons pas identifié ce personnage, secrétaire de la chambre du roi.

107. William BRAY, *Diary and correspondence of John Evelyn, FRS*, Londres, 1859, t. I, p. 44-45, Evelyn est le 12 novembre 1643 à Calais et atteint Paris le 18 novembre; un autre voyage au départ de Calais (13 août 1650) l'obligea à se joindre au régiment de Picardie pour rallier Paris (le 30 août 1650) p. 272-273. Exemple de chemin inverse, le 29 décembre 1652 p. 286-287.

108. *Mercenaires français, op. cit.*, p. 203.

109. http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/du_Bellay.pdf [site visité le 27 août 2020] voir p. 16/22.

110. Christian BUCHER et Jean-Louis CHASSAING, « Addiction au jeu, éléments psychopathologiques », *Psychotropes*, 13 (2007), p. 97-116.

Du Bellay, compagnon d'aventure de Jean Guidon, perdit à Goa, il s'en prit violemment à une gravure religieuse, lançant la folle machine qui allait le broyer¹¹¹. En lisant le récit de Jean Guidon de Chambelle dans cette optique, nous pouvons percevoir que le livre est un lieu de commensurabilité qu'il construisit, certainement avec l'aide d'un théologien ou d'une personne qui n'était pas ignorante en théologie, pour retrouver sa mère après la confirmation de son élection, que son retour sain et sauf de plus de cinq années aux Indes ne pouvait qu'affirmer aux yeux du monde. Le style choisi pour son récit est simple, bas parfois, exactement comme se devait d'être le style des échanges épistolaires de ses ancêtres ou de leurs conversations savantes. Il ne conte que des choses vues, modernité de la République des lettres à laquelle Caspar Barlaeus incitait les marchands d'adhérer¹¹², mais ne néglige pas une petite pointe d'érudition: «Tu noteras, lecteur, que Malacca est la Chérsonèse dorée...¹¹³».

Jean Guidon ne cite que très rarement Dieu, quatre fois en tout et pour tout¹¹⁴. Lorsqu'il raconte l'attitude du pilote, qui prie Dieu de secourir le navire en perdition, il l'oppose ironiquement à l'équipage qui se batit contre les éléments¹¹⁵. Jean Guidon de Chambelle serait-il un libertin? Nous pensons plutôt qu'il affirmait (ou qu'on lui faisait affirmer) sa foi dans une prédestination totale, sans secours possible des œuvres. Chambelle n'était pas libertin, pas plus était-il amyraldien. Tout son récit sert à démontrer son élection. À plusieurs reprises, sa vie fut en danger, à chaque fois il put sortir de l'épreuve sans conséquence: dès l'entrée dans Calais, sur le pont-levis; lors de la navigation vers Dordrecht, dans les glaces à la dérive; lors de la tempête entre Ooltgensplaat et Maasluis; en mer, sa chute des cordages aurait pu lui être fatale sans sa réception sur le tillac, «ce qui [le] sauva». Sa conclusion d'une navigation ponctuée de morts ou de punitions des matelots

111. Voir n. 108.

112. Adrien DELMAS, *Les voyages de l'écrit. Culture écrite et expression européenne à l'époque moderne: essais sur la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales*, Paris: Champion, 2013, p. 125. Catherine SECRETAN, *Le « Marchand philosophe » de Caspar Barleus. Un éloge du commerce dans la Hollande du siècle d'or*, Paris, Champion, 2002.

113. *Mercenaires français*, *op. cit.*, p. 150; c'est l'opinion d'André Thévet en 1575. Souvenons-nous qu'Hélène de Saint-Vertunien n'était pas insensible à la géographie et le débat sur la localisation de la péninsule dorée était fréquent dans les milieux érudits.

114. *Mercenaires français*, *op. cit.*, p. 75, 108, 158 et 182; seules deux fois (p. 108 et 182), Guidon exprime une reconnaissance envers Dieu.

115. *Mercenaires français*, *op. cit.*, p. 75: «le pilote... ne faisait que prier Dieu et réclamer son assistance»; «...voyant que notre pilote avait tout abandonné...»; «... tous ensemble revenant de ce grand étonnement, chacun songea à sa conservation et à travailler à bon escient à ce qui était à faire...».

de l'expédition – « pour mon particulier, jamais je n'ai été malade ni eus aucun vomissement durant le voyage, et suis arrivé à Batavia en très bonne santé, grâces à Dieu » – affirme la singularité de sa forme physique. Les réjouissances organisées pour l'arrivée de Joan Thijsz sont décrites par Guidon comme admirables : « il n'y eut point de querelle¹¹⁶ ». Un peu plus loin, Chambelle fait le récit d'un adultère, situation souvent utilisée comme métaphore du péché. Il emploie cette phrase, inhabituelle dans le style de son récit : « Mais comme les choses les plus cachées se découvrent avec le temps, Dieu ne laisse jamais rien impuni¹¹⁷. » Ainsi apparaît une notion importante pour les réformés, celle du Dieu qui juge et venge l'iniquité. Exode 34, 7 l'énonce : « Yahvé ne laisse rien impuni et châtie la faute des pères sur les enfants et les petits enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération », mais la sévérité du jugement est tempérée par le pardon, Ézéchiel 18, 21-24 : « le méchant s'il se détourne de tous ses péchés qu'il a commis et qu'il garde tous mes statuts et fasse ce qui est juste et droit, certainement, il vivra... ». C'est le message qu'envoie Jean Guidon de Chambelle, se voulant homme de foi repent.

Mais pourquoi son livre n'a jamais été publié ? Le manuscrit, selon François Moureau, semble prêt à être livré à un éditeur. L'inventaire après décès de Françoise de Saint-Vertunien permet une hypothèse¹¹⁸. Parmi les quelques papiers énumérés se trouve une quittance sous seing privé de Jean Guidon de Chambelle à sa mère, qui reconnaissait avoir reçu cent livres des mains du procureur Pierre Amirault pour la dernière provision que lui avait adjugée la chambre de l'Édit. Elle était datée du 18 mai 1657. La quittance valait aussi pour les hardes « qu'il avoit demandées par la requeste sur laquelle est intervenu ledit arrest inventorié sur ladite quittance ». Ainsi, jusqu'à la veille de sa mort, Françoise de Saint-Vertunien, femme dont nous ne pouvons qu'admirer l'élégante signature, n'aura pas pu retrouver son fils et la chambre de l'Édit de Paris régla leurs dernières relations. Il aura semblé à Hélène bien peu honnête de s'associer d'une manière quelconque à un récit auquel elle n'accordait pas le crédit dont son fils Jean avait voulu le teinter.

116. *Mercenaires français, op. cit.*, p. 73, 74, 77, 98, 108, 137. Au retour, Guidon faillit encore tomber à la mer : p. 175.

117. *Mercenaires français, op. cit.*, p. 158.

118. AN, minutier central, ét. XVI, vol. 460, 22 mars 1658.

ANNEXE

TRANSCRIPTION DE L'ORDONNANCE D'INTERDICTION JURIDIQUE
DE JEAN GUIDON, SIEUR DE CHAMBELLE*Archives nationales, Y 3907, 28 juin 1639*

L'an mil six cent trente neuf, le mardy vingt huitiesme juing, veu par nous, Ysaacq de Laffemas, con.^{er} du Roy en ses conseils d'Etat et privé, m^e des Req^{tes} ord^{tes} de son hostel et lieutenant civil de la ville, prevosté et vicomté de Paris, la req[ue]^{te} presentée par Elaine de S^t Vertunien, veufve de deffunct m^e Ysaacq Guidon, vivant secre[tai]^{re} du Roy, narrative qu'estant devenue veufve en six cent trente¹¹⁹ et nommée tutrice de ses enfans de sondit deffunct mary; voyant que Jehan Guidon, le plus eslevé de sesditz enfans, et qui estoit en ung college hors cette ville, perdoit tout son temps et, par ses debauches, donnoit subject aux plaintes qui luy estoient faictes par ceux au soing desquelz il avoit esté commis; pour redresser cette maniere d'inclination et pour le retirer du mal, elle retira sond. fils en sa maison et luy donna ung precepteur, esperant qu'il continueroit ses estudes qu'il avoit commencé du vivant de sond. deffunct pere. Mais led. Jehan Guidon en tesmoignant une adersion toute entière auxd. lettres, la suppliante le voulant mestre chez ung procureur ou chez ung not[ai]re affin qu'il se peult rendre capable de quelque employ honneste et sortable à sa condition et d'aultant qu'icelluy Jehan Guidon ne vouloit aucunement sa subjection, mais demeurer sans occupation et vivre dans l'oisiveté, il rejetta cette proposition. Et peu de jours après, pressé de déclarer quelle profession il vouloit suivre, il choisit les armes et demanda qu'on l'envoyast en Hollande. Et combien que cette proposition feust fascheuse à la suppliante, toute fois suivant le con[seil] qui luy en feust donne par les parents et amys, elle permit à sond. fils de suivre les armées et de faire ce voyage; luy donnant tout ce qui luy estoit necessaire et pria l'un des siens plus proche parents, capitaine d'une compagnie en Hollande, d'avoir soing de sondit fils et d'en prendre garde. Mais comme l'intention dud. Jehan Guidon avoit pas esté de sadvenir par les armes mais de continuer ses debauches soubz ce prétexte, il fit bientost cognoistre par ses desportemens qu'on ne devoit pas espérer davantage de luy dans les armes que dans les lettres, car, combien que la supp[lian]te luy envoyast tout ce qui luy estoit necess[air]e, mesmes plus qu'il ne devoit despanser selon sa condition et plus que ne pouvoit porter le revenu de son bien. Toutefois, ny ses bons traitemens, ny les bons advis qui luy estoient donnés par personne de condition, ses parants et amys, ne le peurent destourner de son train ord[inai]re ny empescher la despense excessive qu'il faisoit. De sorte que la misère et la nécessité l'ayant contrainct de retourner à la maison de la supp^{ce}, sa mere, tout nud, noir comme ung gueux, elle le receu avecq beaucoup de mescontentement de le voir en cet estat. La suppliante, quelques jours après, ne pouvant souffrir que sond. fils qui continuoit ses desbauches et sa despence, sans luy porter aulcung respect ny avoir esgard à ses remonstrances, en demeurant tousjours en ceste ville portant l'espée dans une oisiveté dangeureuse et craignant que les mauvaises compagnies et les lieux peu honnestes qu'il frequentoit, le jettassent en quelque malheur funeste et toute la famille, elle se resoleu

119. Selon son inventaire après décès, Isaac Guidon est décédé le 1^{er} septembre 1630.

de le renvoye[r] une seconde fois en Hollande espérant que son aage, la nécessité qu'il avoit souffert et l'exemple du passé, le rendroient plus sage; et affin de le convier à changer sa rai[s]on de vivre, elle luy donna un esquipage honneste et traita pour luy d'une charge d'enseigne de laquelle ne se voulant rendre capable mais vivant encore avecq plus de licence qu'auparavant, il joua tout ce que l'on luy avoit donné, emprunta de l'argent partout où il se peust trouver et fut enfin contrainct de retourner encore vers la supp.^{te}, sa mere. Laquelle ne se pouvant résoudre à luy veoir passer toute sa vye sans aulcune occupation et à vivre de ses mauvais desportemens, se laissa persuader une troiesme fois, led. Jehan Guidon, son fils, luy ayant promis que désormais il vivoit en honneste homme et qu'il luy donneroit aultant de subject de contentement qu'il luy avoit donné de desplaisir et ainsy, la supp.^{te} fist en sorte qu'il eust une enseigne dans ung regiment, le mist en esquipage pour exercer ceste charge avecq honneur. Mais, comme l'habitude qu'il avoit de vivre lincentieusem[en]t estoit trop confirmée en luy pour espérer quelque changement en sa conduite, auparavant qu'il fut arrivé au lieu où estoit le regiment dans lequel il avoit lad. enseigne, il joua ses chevaux, argent et habitz, emprunta de l'argent en la ville de Langres pour se remettre en estat et, peu de jours après, retourna encore par ung mesme moien dans une mesme misère. Tellement, qu'estant en la campagne en l'armée de Mons. le Comte de Soissons, miserable et necessiteux, et beaucoup plus que le moindre soldat, la supp.^{te} lui envoya de l'argent et pour payer ce qu'il devoit et pour revenir. Toutte ceste despence ne peult le faire revenir à soy et, abusant, de la bonté et affection maternelle que la suppliante avoit pour luy et pour son avancem[en]t, quelques temps après, obtient encore ceste grâce d'elle qu'elle traite avecq un gentilhomme de la charge qu'il avoit en une compagnie de Hollande, pour prendre possession de laquelle, elle envoya sondict fils en Hollande. Mais ses mauvaises qualités estoient tellement congnyes qu'on ne voulust pas le recevoir avec des credits par tout. Il se retira en l'armée, emprunta de l'argent de diverses personnes et particulièrement d'un gentilhomme françoys par le moien d'une fosse lettre qu'il luy avoit escripte soubz le nom et le seing de la supp.^{te}, sa mere. En la maison de laquelle estant retourné et sa desbauche croissante avecq l'aage, la suppliante a enfin perdu l'esperance de le voir changer de manière, d'aultant que comme il en avoit usé par le passé depuis trois ou quatre ans, et particulièrement pendant son sejour en ceste ville, il continue à present, plus que jamais, se trouvant tous les jours engagé par de mauvaises compagnies dans des jeux de paulmes, cabaretz, lieux où l'on prend du tabac et autres lieux insains et peu honnestes, despensant, non seulement l'argent qu'il peult avoir, mais s'oblige par promesse, vendant habitz, manteaux, casacques. La suppliante ayant retiré trente ou quarante promesses qu'il a données à diverses personnes et lesquelles se montent à des sommes notables, estant bien persuadée qu'il y en auret beaucoup d'aultres qui ne sont pas venues à sa congnoissance, ayant esté encore cinq ou six jours de la sepmaine dernière sans retourner au logis et a esté enfin trouvé dans un lieu où il estoit destenu, ses habitz n'estant pas suffizant pour payer la despence qu'il avoit faicte.

Pource que led. Jehan Guidon est sur le poinct de sa majorité et que la suppliante craint que son inclination au vice et la facilité qu'il y a à disposer son esprit à tout ce qu'on veult et causer sa ruine totale par la dissipation de son bien qu'on luy pourroit assure[ment] faire vendre et aliener. C'est pourquoy, ladicte veufve mere nous auroit pr[ese]nte ladicte requeste, affin d'avoir nostre ordonnance que nous luy avons octroyé

pour faire assembler par devant nous les parents et amys dud. Guidon pour donner sous ce leurs advis. Lesquels sont comparus.

Savoir: lad. damoysselle veufve p[rese]nte en personne; M^e Gabriel Guidon, sieur de la Fenestre, pro[cu]reur fiscal de la Milliere et Cujallais¹²⁰ comparant et M^e Isaac Picart, procureur au Chastelet de Paris, fondé de sa procuracion speciale passée pardevant Perochon et Loril, nottaires en la Milliere, le treiziesme jour de may d[ernie]r; M^e Ysaacq Mareschal, sieur de la Roche et Quaupellan [*blanc dans le manuscrit*] paternel, aussy comparant led. Picart fondé de sa procuracion speciale passée par devant Berthon, nottaire à Bercheulle¹²¹, le dernier avril d[ernie]r; Pierre du Pont, marchant demeurant à Poitiers [*blanc dans le manuscrit*] p[aternel]¹²² aussy comparant et led. Picart fondé de sa procuracion speciale passée chez Maxias et Maignen, nottaires à Poitiers le cinq may d[ernie]r; Ysaacq Marechal, marchant à Poitiers, cousin paternel¹²³, aussy comparant et ledict Picart aussy fondé de sa procuracion speciale passée par devant lesdicts nott[air]es ledict jour; Gabriel Fracart, escuyer, s^e des Houllieres¹²⁴, cousin yssu de germain paternel, p[rese]nt; Theodore Le Coq, escuyer, s^e des Forges, cousin germain paternel¹²⁵, p[rese]nt; M^e Charle Soulles, advocat au Parlement¹²⁶, cousin yssu de germain paternel¹²⁷, p[rese]nt; M^e Joseph Soulles, secretaire de la Chambre du Roy¹²⁸, cousin yssu de germain maternel, aussy p[rese]nt. Noble homme François de Netz, conseiller du Roy et recepveur general du Taillon en Touraine, aussy cousin maternel. M^e Aymard Le Coq, con[seill]er du Roy en sa cour de Parlement, cousin maternel aussy comparant led. Picard fondé de sa procuracion speciale passée devant Le Senellier et Le Cat nottaires ce jourd'huy et François Le Coq, escuyer, sieur des Moulines, cousin maternel aussy comparant pour luy Picard fondé de sa procuracion speciale passée par devant Le Senellier et Le Cat, nottaires, ce jourd'huy, ausquels sieurs parans p[rese]nts ensemble aud. Picard aud. Nom, en l'ame des constituans avons fait fere serment de nous donner bon et fidel advis sur le contenu en ladicte requeste. Lesquelz, apres ledit serment ont dict:

Savoir, ladite dam.^{elle} veufve qu'elle se rapporte à [la] justice et les aultres qu'ils sont d'advis de l'interdiction dud. Jehan Guidon, attendu sa profusion de biens, ses desbauches et la facilité de son esprit et designent ladicte damoysselle veufve, sa mere, pour curatrice à sa personne et ses biens et M^e Joseph Soulles pour curateur aux causes et actions que ledict Guidon pourrait avoir aliener de sadicte mere et curateur mesme pour l'effect du

120. Lien de parenté non élucidé, probablement neveu ou cousin d'Isaac Guidon.

121. Bréjeuilles, voir n. 7.

122. Pierre Du Pont, voir n. 9.

123. En première lecture, le nom semble répété, mais nous pensons qu'il faut comprendre Isaac Maréchal, sieur des Roches et « Quaupellan » (non identifié) et Isaac Mareschal dont on trouve le mariage avec Judith Chaigneau dans les registres protestants de Saint-Maixent, le 1^{er} août 1638, AD 86 2 I 56 P 10 r^o.

124. Gabriel Fracart époux de Marie Maisondieu, nièce d'Hélie Maisondieu marié à Catherine Guidon, cousine d'Isaac Guidon.

125. Vraisemblablement erreur du scribe, lire « maternel ».

126. Non identifié.

127. Si l'on considère l'article suivant, il faut lire « maternel ».

128. Non identifié.

partage qu'il conviendra fere ensemble pour la reddition de compte que laquelle dam.^{elle} pourra rendre.

Sur quoy, nous avons ordonné qu'il en seroit faict rapport au con[se]il.

Il s'est dict par deliberation du con[se]il, veu le p[re]sent proces verbal, que ledict Guidon est interdit et icelluy [lui] interdisant de plus à l'advenir vendre, allienier ny engager aucune chose de ses biens, ny passer aucuns contractz, obligations, promesses et aultres actes de quelque sorte et manière que se soit, à peine de nullité d'iceux. Faisons deffence à toute personne de contracter d'aucune affaire avecq luy, à peine de perte de leur deub; à tout nottaire de recepvoir aucun acte à peine de nullité et de tous despens, dommages et interetz en leur propre et premier nom, ce que sera signiffié au sindicq de leur communauté et outre, ordonnons que lad. dam.^{elle} mere, demeurera curatrice en la personne et biens et ledict Soulles curateur aux causes et actions qu'icelluy Guidon pourra avoir contre lad. dam.^{elle}, sa mere, mesme pour l'effect du partage qu'il conviendra faire. Pour la reddition des comptes, qu'icelle veufve et ledict Soulles seront tenus de comparoir par devant nous pour accepter lesdictes charges et fere le serment.

Avons sinnié: de Laffemas [*en marge*] Un escu.

RÉSUMÉ DU RÉCIT DE VOYAGE DE JEAN GUIDON DE CHAMBELLE

*(Mercenaires français de la VOC. La route des Indes hollandaises au XVII^e siècle,
édité par Dirk Van der Cruysse, Paris : Chandeigne, 2003)*

« Me voyant presque forcé à entreprendre un voyage qu'on me proposait pour me divertir de quelque passion que j'avais, pour satisfaire aussi et complaire à des personnes qui avaient pouvoir sur moi... » : ainsi s'exprimait l'anonyme qui rédigea le texte qu'en 2003, Dirk Van der Cruysse proposait à ses lecteurs. Le 26 décembre 1644, il quitta Paris pour aller attendre à Calais les conditions favorables à un passage pour Amsterdam où, recruté par la célèbre VOC, il devait s'embarquer pour les Indes hollandaises. La flotte d'hiver était partie depuis trois semaines lorsqu'il atteignit Amsterdam, le 26 janvier 1645. Il fallut attendre le 5 avril 1645. Celui qui fut identifié comme Jean Guidon de Chambelle se lia alors d'amitié avec un certain baron Du Bellay, logé dans la même auberge que lui et qui décida de l'accompagner dans son périple. Afin d'en affirmer l'authenticité, Chambelle commença son récit par la copie d'un journal de bord, puis égrena tout au long de son voyage les morts sur les différents navires de la flotte ou les punitions des matelots récalcitrants. Après une escale au cap Bonne Espérance, ils arrivèrent en vue de Bantam, « à 14 lieues de Batavia », le 6 décembre 1645. Peu de temps après leur installation à Batavia, le baron Du Bellay fut envoyé à Ceylan. Tavernier expliquera sa fin misérable, condamné à mort par les Hollandais dont il avait déserté les rangs. Chambelle décrit son environnement à Batavia ainsi que la vie de garnison qu'il y menait. Il fut muté à Malacca en mai 1646 qu'il découvrit à partir du 5 juin. Dans ce lieu de conquête récente pour les Néerlandais, le conflit avec les Portugais était encore très présent. C'est donc avec une réelle curiosité qu'il raconta la visite, en 1647, d'une flotte portugaise en route vers Goa. Le général qui la commandait obtint l'autorisation de récupérer la dépouille de son père qui avait été gouverneur du lieu. Chambelle décrit la discipline appliquée en ville à l'égard des chinois ou des soldats irrespectueux. Des poussées de fièvre anti-portugaises donnèrent l'occasion d'autodafés. En novembre 1650, le temps de son engagement arrivant à son terme, Chambelle prépara son départ ; le gouverneur lui expliqua alors n'avoir connu sa condition que peu de temps auparavant, grâce à un marchand français, ajoutant être « bien aise que vous vous êtes bien comporté en ce pays et en homme d'honneur car nos lois sont un peu rudes ». Chambelle prit la précaution de s'en faire donner une attestation par le consistoire, document qui permit son identification. Partant le 26 novembre 1650 pour Batavia, où il séjourna du 11 décembre jusqu'au 19 janvier, il revint par le cap de Bonne Espérance et l'île de Sainte-Hélène à Hoorn le 1^{er} septembre 1651. Il était de retour à Paris, via le Havre, le 5 octobre 1651.

RÉSUMÉ

En 2003, Dirk Van der Cruyse publiait le récit de cinq années aux Indes hollandaises d'un Français, « mercenaire de la VOC ». Malgré son identification, l'origine et le milieu social de l'auteur restaient mystérieux: Jean Guidon de Chambelle, protestant parisien, affirmait pourtant le poids de ses recommandations. Des documents, issus du minutier central des notaires de Paris ou des archives du Châtelet, ont permis de reconstituer la parentèle de Jean Guidon, sieur de Chambelle. Le vaste réseau qu'elle dessine, avec une large assise géographique dans l'arrière-pays des côtes atlantiques, fait apparaître le rôle déterminant des calvinistes parisiens dans les relations du royaume de France avec les Provinces-Unies, ainsi que leur soutien financier à la régence pendant la Fronde. La contextualisation du texte de Guidon a aussi permis de comprendre les raisons de son départ: joueur pathologique, sa famille l'éloignait pour un temps d'un environnement qui l'emprisonnait dans son addiction. La construction du texte révèle la foi calviniste du sieur de Chambelle, mise au service de son retour vers les siens.

SUMMARY

In 2003, Dirk Van der Cruyse published five years of travel diaries kept by a Frenchman in the Dutch Indies, a "mercenary of the VOC". Although identified, the origins and social environment of the author Jean Guidon de Chambelle remained unknown, even though this Parisian Protestant claimed powerful recommendations. Documents found in different archives have helped to uncover Guidon's large network of relatives. His network, with extensive connections in areas skirting the Atlantic coasts, also underline the key role of Parisian Calvinists in the relationships between the Kingdom of France and the United Provinces or their financial support to the government during the Fronde period. The contextualization of the Guidon diaries are key to understanding the reason for his departure: a pathological player, his family took him away from an environment which kept him trapped in his addiction. The construction of the text highlights the Calvinist faith of the sieur de Chambelle, pressed into service for his return to the circle of his relatives.

ZUSAMMENFASSUNG

Im Jahr 2003 hat Dirk Van der Cruyse den Bericht eines Franzosen über seine fünf Jahre als Söldner der Niederländischen Ostindien-Kompanie (VOC). Obwohl die Person identifiziert werden konnte, blieb bisher seine Herkunft und das soziale Milieu des Autors geheimnisumwoben. Vieles sprach für eine Zuordnung zu Jean Guidon de Chambelle, einem Protestanten aus Paris. Nun erlauben es Dokumente aus der zentralen Urkundenrolle der Notare von Paris oder des Châtelet Archivs, die Verwandtschaft von Jean Guidon, dem Herrn von Chambelle zu rekonstruieren. Das weite Netz dieser Beziehungen lässt erkennen, welche entscheidende Rolle die calvinistischen Bürger von Paris in den Beziehungen des Königreichs Frankreich mit den Vereinten Provinzen spielten, sowie deren finanzielle Unterstützung für die Regierung während der Fronde (1648-1653). Die Einordnung des Textes von Guidon gestattet es auch die Gründe für seinen Weggang zu verstehen: Als Spielsüchtiger wurde er von seiner Familie für einige Zeit aus der Umgebung entfernt, die ihn auf seine Abhängigkeit festlegte. Der rekonstruierte Text zeigt den calvinistischen Glauben des Herrn von Chambelle, der dazu diente, ihn wieder zu den Seinen zurückzubringen.